

Règlement de la course nature « trail de l'algue »

du samedi 24 août 2024

L'inscription à l'une des épreuves proposées implique la connaissance et l'acceptation du règlement ci-dessous.

1 – Présentation :

Le trail de l'algue est une manifestation sportive organisée sur la commune de Pleubian par l'association « les coureurs du Talbert », avec pour **finalité de reverser l'intégralité de ses profits à parts égales entre les deux écoles de la commune**, l'école publique et l'école privée Saint Georges.

2 – Les épreuves proposées : tarifs, distances et horaires.

Sans classement : 5 euros pour la randonnée, gratuité pour les courses enfants.

- Randonnée pédestre : **8 km**. Départs libres **entre 16h et 17h**.
- Course enfant n°1 : **3 km**. Départ à **16h45**, pour les enfants nés en 2009-2010.
- Course enfant n°2 : **2 km**. Départ à **16h50**, pour les enfants nés en 2011-2012.
- Course enfant n°3 : **1,3 km**. Départ à **16h55**, pour les enfants nés entre 2013 et 2016.
- Course enfant n°4 : **600 m**. Départ à **17h**, pour les enfants nés entre 2017 et 2019, avec la possibilité pour les parents d'accompagner leur enfant.

Avec classement : 10 euros (accessibles à partir de l'année de naissance 2008)

- Marche nordique : **14 km**. Départ **16h30**.
- Trail de l'algue – grande boucle : **14 km**. Départ **17h30**.
- Trail de l'algue – petite boucle : **8 km**. Départ **18h**.

3 – Les modalités d'inscription :

Pour les trois épreuves chronométrées avec classements, à savoir la marche nordique 14 km et les courses de 8 et 14 km, inscription dématérialisée sur le site **KLIKEGO** jusqu'au vendredi 23 août 20h. **400 participants au maximum pour ces trois épreuves chronométrées confondues.**

Pour les quatre courses enfants et la randonnée pédestre, les inscriptions se feront uniquement sur place le jour de la course, dans la limites des 500 participants, jauge maximale autorisée. Les inscriptions sur place se feront à partir de **15h30 le jour de la course**, à la plage de **Kermagen** de Pleubian, lieu de départ et d'arrivée des épreuves.

Pour les trois épreuves chronométrées avec classement, chaque participant devra présenter une licence FFA, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (valable un an), ou une attestation PPS « Parcours de Prévention Santé » à renseigner en ligne sur le site internet pps.athle.fr (valable 3 mois).

Pas de licence, de certificat ou de PPS à présenter pour les épreuves sans classement.

Pour les mineurs toute inscription devra se faire avec l'autorisation d'un responsable légal, par une étape spécifique lors de l'inscription en ligne sur Klikego, ou alors en indiquant le nom et prénom du responsable légal lors de la signature du bulletin d'inscription le jour de la course.

4 – La remise des dossards :

La remise des **dossards** se fera **uniquement le jour de la course, sur présentation d'une pièce d'identité**, à partir de **15h30** à la plage de **Kermagen**.

Le dossard devra toujours être bien visible. **N'oubliez pas vos épingles** s'il vous plaît.

5 – Annulation, remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence sur une épreuve, sauf sur présentation d'un certificat médical. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler intégralement ou en partie les épreuves pour des raisons climatiques, sanitaires, ou sur arrêté préfectoral. Une partie des droits d'inscription serait alors conservée pour faire face aux frais d'organisation.

6 – Les ravitaillements : prendre son gobelet.

Ravitaillement à l'arrivée de toutes les épreuves, à la plage de Kermagen.

Boucle 8 km : à **4,5 km** du départ. / **Boucle 14 km** : à **4 km**, à **7 km** et à **10,5 km** du départ.

7 – Sécurité :

Chaque participant doit être prudent et se conformer strictement au balisage, au code de la route (les portions de route utilisées n'étant pas fermées à la circulation), ainsi qu'aux indications des signaleurs bénévoles (identifiables par le port d'un gilet fluo).

Des signaleurs seront également présents pour sécuriser les passages de routes à traverser.

Une attention toute particulière sera demandée aux participants sur les quelques portions de chemins et sentiers parfois accidentées, ou encore sur les portions de galets.

Une assistance médicale sera assurée par la présence d'une équipe de la Protection Civile, associée aux services d'une ambulance. Les participants autorisent les organisateurs à leur donner les soins médicaux nécessaires et à les transférer vers un centre hospitalier en cas de besoin. Les organisateurs se réservent également le droit de mettre hors course tout participant qui se mettrait en danger ou jugé inapte à poursuivre son épreuve.

Les participants se doivent une assistance mutuelle. En cas de blessure ou d'abandon il faudra s'arrêter au niveau du signaleur le plus proche, prévenir les organisateurs et donner son dossard.

Enfin, les chiens sont autorisés sur les épreuves, à conditions d'être en permanence tenus par une longe. Le départ devra être pris en arrière de peloton pour limiter les risques de chute.

8 – Respect de l'environnement et règles de conduite :

Pour vous permettre de profiter au maximum des paysages qu'offre la presque île de Pleubian, les circuits qui vous seront proposés passeront en partie par la côte et le GR34. Vous serez amenés à évoluer dans plusieurs **espaces natura 2000**, ou encore pour le 14 km, à proximité de **la réserve naturelle du Sillon de Talbert**. Aussi nous compterons sur l'ensemble des participants pour respecter au mieux les sites traversés tout au long du parcours, dans la gestion des déchets notamment ; et pour rester particulièrement vigilants sur les zones d'estran et leurs abords, en suivant les consignes des signaleurs et en ne sortant jamais des balisages, afin de ne laisser aucune trace du passage des différentes épreuves.

9 – Assurance :

La manifestation est couverte par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur. Chaque participant doit être en possession d'une assurance personnelle responsabilité civile et accidents corporels.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou défaillance, pendant et après l'épreuve, chaque participant devant s'assurer d'une condition physique suffisante. Il en va de même en cas de vol, de perte, ou de dégradation matérielle ou d'objet quel qu'il soit.

10 – Droit à l'image :

Les participants et les représentants légaux des mineurs autorisent les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises lors des épreuves sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support visuel, y compris publicitaires et promotionnels.

Contact :

Didier Tréhiou : 06.85.96.06.77, par mail : lescoureursdualbert@gmail.com

Association « les coureurs du Talbert », Mairie de Pleubian (22610), 2 rue des Anciens Combattants